

LIVAROT - PAYS D'AUGE



Mot du Maire

Novembre 2016



Mesdames, Messieurs,

Nous allons prochainement fêter la première année de l'existence de la commune nouvelle Livarot - Pays d'Auge et je souhaitais vous dresser son bilan.

Cette année restera celle de la mise en place de l'organisation administrative de notre nouveau territoire. Il a fallu réorganiser les secrétariats. Nous avons également pu maintenir les dotations de l'Etat et en augmenter certaines.

La commune nouvelle a aussi offert une solidarité accrue entre les communes historiques avec davantage de mutualisation et a concouru à l'harmonisation du fonctionnement de certains services comme le coût des cantines.

Ces économies vont nous permettre d'étoffer nos services techniques pour apporter plus de services directs à nos administrés.

En attendant, nous avons voulu poursuivre le programme d'actions prévu dans les différents bourgs par les municipalités. Et nous allons porter de nouveaux projets comme l'arrivée du prochain « Paris-Camembert ».

Sébastien LECLERC,
Maire

EN PRATIQUE

Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot - Pays d'Auge

POUR CONTACTER LA MAIRIE

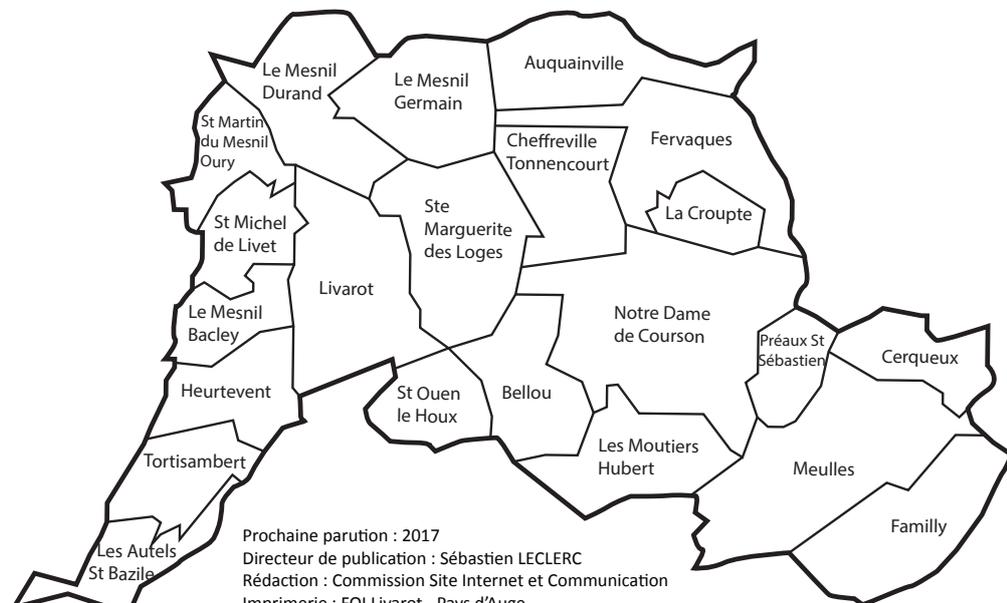
Téléphone : 02 31 63 53 19
Fax : 02 31 63 15 19
Email : ville-de-livarot@wanadoo.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 12h00

LES COMMUNES DELEGUEES

La permanence de votre mairie reste assurée aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.



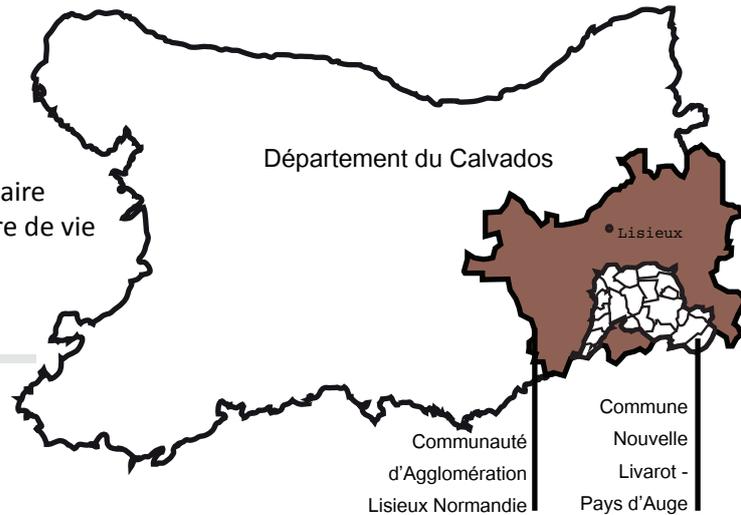
Prochaine parution : 2017
Directeur de publication : Sébastien LECLERC
Rédaction : Commission Site Internet et Communication
Imprimerie : FOI Livarot - Pays d'Auge

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Livarot - Pays d'Auge intégrera la Communauté d'Agglomération Lisieux - Normandie issue de la fusion des 5 Communautés de Communes du sud Pays d'Auge, dont la CdC du Pays de Livarot.

L'agglomération aura en charge plusieurs compétences obligatoires et certaines facultatives, à savoir :

COMPETENCES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



Livarot - Pays d'Auge est responsable de :

COMPETENCES DE LA
COMMUNE NOUVELLE

- La gestion de l'état civil et du droit funéraire
- L'organisation des élections et le recensement citoyen
- Le recensement de la population
- La gestion des écoles maternelles et élémentaires (bâtiments, équipements, dépenses de fonctionnement), de la restauration scolaire et de la gestion des activités périscolaires
- L'entretien de la voirie communale et des chemins
- La gestion et l'entretien du patrimoine communal
- L'aménagement du territoire (équipements locaux)
- L'octroi des subventions aux associations
- La gestion de la police municipale
- La Gestion du C.C.A.S

Quelques infos...

- Le paiement en ligne

La signature d'une convention entre Livarot-Pays d'Auge et la Direction Générale des Finances Publiques, représentée par la Trésorerie de Livarot-Pays d'Auge, offre aujourd'hui la possibilité aux familles de payer en ligne, par carte bancaire, en toute sécurité, les factures des repas de cantine, de garderie et d'études surveillées.

www.tipi.budget.gouv.fr est le site de télépaiement sécurisé, développé par la Direction Générale des Finances Publiques.

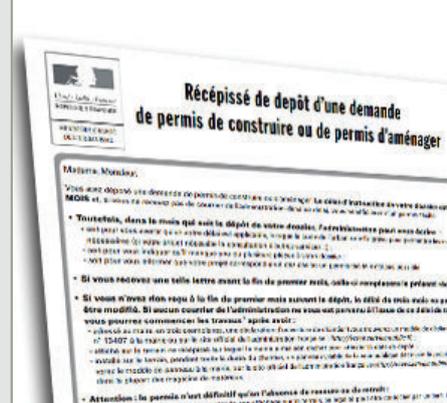


- La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement (TA) qui permet le financement des équipements publics engendrés par de nouvelles constructions, est constituée d'une part communale et d'une part départementale. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le conseil municipal de Livarot-Pays d'Auge a décidé, par délibération prise le 9 novembre dernier, d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Cette Taxe est applicable sur chaque commune déléguée de la commune nouvelle.

Cette délibération exonère partiellement certaines surfaces et dispense notamment de la Taxe d'Aménagement la construction des abris de jardin soumis à déclaration préalable.



- Les tarifs de cantine uniformisés

3.30 € c'est le prix du repas ! Avec une participation communale de 0.70 € pour les enfants de Livarot - Pays d'Auge, le reste à charge des familles n'est plus que de 2.60 € par repas.



POUR VOS PASSEPORTS,
OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



A quoi sert le timbre fiscal dématérialisé (ou électronique) ?

Le timbre fiscal dématérialisé est utilisé pour payer les droits de certaines formalités administratives et par exemple pour une demande de passeport. Le site sécurisé <https://timbres.impots.gouv.fr/> vous permet d'acheter par carte bancaire (CB, e-carte bleue, Visa, Mastercard) votre timbre fiscal dématérialisé.

Pour mémoire :

- Pour une personne majeure : 86 €
- Pour une personne mineure de + de 15 ans : 42 €
- Pour une personne de - de 15 ans : 17 €

Comment recevoir votre timbre fiscal dématérialisé et son justificatif ?

Sur le site, après avoir validé votre panier, vous avez choisi son mode d'envoi, soit par sms ou soit par courriel.

- Si vous avez opté pour un envoi par sms, vous devrez alors venir avec votre téléphone portable afin que l'agent communal scanne le ticket.
- Si vous avez opté pour un envoi par Email, vous devrez éditer le ticket et le présenter à l'agent communal.

Pour simplifier votre démarche et gagner en temps, vous pouvez également faire une pré-demande de passeport, en allant sur le site sécurisé <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

L'adressage ça avance

En partenariat avec les services de La Poste, la commune travaille depuis plusieurs mois sur la dénomination de toutes les voies du territoire. Après 25 réunions pour les 22 communes historiques, 755 voies environ seront à numéroter. Les nouvelles dénominations devront être arrêtées en cette fin d'année 2016, soit un total d'un peu plus de 2900 foyers.

Durant le 1^{er} semestre 2017, la numérotation métrique de chaque habitation sera réalisée. Alors chaque foyer recevra sa nouvelle adresse et une information précise sur les démarches administratives à réaliser. Pour un certain nombre de fournisseurs ou de services, il n'y aura pas de démarche à effectuer par le particulier.



Un site internet pour la commune nouvelle

Un site internet dédié à la Commune Nouvelle sera opérationnel en tout début d'année 2017.

Outil désormais indispensable à toute communication, le site web présentera toutes les informations concernant Livarot - Pays d'Auge : les élus, les communes historiques, les compétences, le budget, les projets, les informations pratiques etc...; des liens redirigeront directement sur d'autres sites pour des informations plus complètes ; des documents administratifs seront directement téléchargeables sur ce site ; les actualités des communes historiques pourront également y être relayées.

Ce site sera mis à jour aussi régulièrement que possible tant pour les informations pratiques que pour toute actualité de la commune.



Projets communaux -

Services publics -

Actualités -

Vous découvrirez sur le site le logo qui va désormais représenter Livarot - Pays d'Auge.

Pour travailler sur ce logo, il a été fait appel à l'imagination et la créativité de jeunes normands puisque ce sont les élèves de terminale de la section graphisme du Lycée Paul Cornu à Lisieux qui ont planché sur le sujet !



Le site d'arrivée

Outre le site d'arrivée situé en plein cœur de la ville historique de Livarot, la commune nouvelle Livarot - Pays d'Auge sera pleinement impactée par le passage de la course. En effet, les spectateurs pourront découvrir les cyclistes dans les communes de Notre-Dame-de-Courson et de Les Moutiers-Hubert avant un passage dans l'Orne. Ils les retrouveront ensuite à Les Autels-St-Bazile, Tortisambert, Heurtevent et Le Mesnil-Bacley.

Le prochain Paris-Camembert aura lieu le mardi 11 avril 2017 et son arrivée se fera à Livarot pour la première fois de son histoire.

Paris-Camembert est une course cycliste professionnelle internationale créée en 1934 qui fait partie de la Coupe de France PMU.

Le comité d'organisation du Paris-Camembert étant à la recherche d'un nouveau partenaire, la ville de Livarot s'est portée candidate fin juillet.

Après plusieurs rencontres avec les organisateurs, il a été conclu que l'arrivée de la course, avec l'accord du partenaire historique Lepetit, aura lieu à Livarot au carrefour de l'avenue de Neuville et de la rue du Général Leclerc, avec deux passages sur la ligne d'arrivée.

Le départ de cette course de 200 km sera donné de Pont-Audemer, dans le département de l'Eure.

Livarot, terre du cyclisme, cultive ainsi sa spécificité du vélo après avoir accueilli le départ d'une étape du Tour de France en 2015.



Officialisation du Paris - Camembert à Livarot, le 6 septembre dernier



G. Brien, président du COPC, S. Leclerc, maire, D. Mangas, speaker officiel, A. Platel, directeur de la ligue nationale de cyclisme.



Presse, élus, membres de l'ESL cyclisme,... étaient présents à cette occasion.



Les bénévoles du Comité d'Organisation du Paris - Camembert.



Signature officielle de la convention de partenariat.